

Litige a propos d'un chemin prive

Par **Uguelina_old**, le **24/08/2007** à **13:00**

Bonjour,

Je viens d'acquérir récemment un terrain appartenant à une personne que je connais- Tout au lon de cet terrain se trouve un chemin en indivis entre 4 personnes (3, depuis que nous avons acheté ce terrain- un gros problème se pose puisque le terrain qui mesure 2m de largeur sur 30 m de long, entre 3 personnes, il y a un morceau de 1m de large le long du terrain que nous venons d'acheter pour lequel nous n'avons pas trouvé chez les notaires , l'acte de vente. Sur ce chemin passent tous les jours , les enfants qui vont aux écoles, et les personnes qui croient que celui - ci appartient à la mairie.

Je ne sais plus où chercher comment je peux trouver cet acte, s'il y en a eu. Pouvez vous m'aider. Le Notaire chez qui je me suis adressé et celui par qui mon acte d'achat à été établi ne veut rien faire.

Je vous remercie par avance. J.P. T

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **09:24**

Bonjour,

Voyez avec votre Mairie, peut être que ce morceau de terrain leur appartient

A vous lire

ly31

Par **Dinah**, le **27/08/2007** à **18:21**

Bonjour.

Vous pouvez aussi vous adresser à la conservation des hypothèques dont dépend la parcelle. Cette administration pourra vous renseigner sur le propriétaire de cette parcelle et sur sa situation juridique (usufruit, servitudes,...).

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **18:41**

Bonsoir,

Personnellement je vous conseille de vous rendre au Trésor Public (service cadastre) je pense que vous allez pouvoir trouver à qui appartient ce morceau de parcelle

Merci de me tenir informée

ly31

Par **ly31**, le **28/08/2007** à **11:04**

Bonjour,

Au vue de votre réponse, je pense qu'il y a peut être de mauvais bornages !!

Regardez bien si toutes les bornes qui sont situées au sol apparaissent

Merci de me tenir informée

ly31

Par **ly31**, le **28/08/2007** à **13:36**

Bonjour,

Je pense fortement que le Notaire du grand père de votre épouse, devrait rechercher sur l'année 1963 l'acte de vente initial et ainsi retrouver ce morceau de terrain

Le Notaire doit dans ce cas posséder tous les éléments dans ses archives, mais effectuer une recherche de 40 années demande beaucoup de temps !!!

Je souhaite vivement que vous puissiez obtenir tout renseignement à ce sujet

Bon courage

ly31

Par **Uguelina_old**, le **28/08/2007** à **16:42**

LY31 - Non, chez le notaire, cette parcelle n'est pas incluse dans l'acte d'achat de Monsieur

Toullec . Merci pour tous vos renseignements.